



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 19 mai 2022

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 03/2022

Step de Gossens – Remplacement du tamiseur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite de votre part un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour le remplacement du tamiseur à la Step de Gossens.

SITUATION

Le tamiseur posé en 1993 a été réparé en urgence, mais sa durée de vie ne peut plus être prolongée.

INVESTISSEMENT

Selon une estimation des frais, basée sur une offre de la Maison Pousaz, les coûts seraient les suivants :

Estimation (+ / - 15%)

Génie civil – pas utile car tamiseur fabriqué sur mesure

Fourniture tamiseur (selon offre Pousaz)

- Plus value 15% sur matériel dès le 15.05.2022

Installation électrique

Mesures, commande et régulation soit :

Contacteur marche arrière ; modification schéma ; modification programmation ; mise en service

Postes non décrits, imprévus

CHF 38'680.00

CHF 3'200.00

CHF 2'000.00

CHF 3'000.00

CHF 1'000.00

CHF 47'880.00

Frais ingénierie (environ 15 heures), coûts annexes

CHF 2'000.00

Total HT

CHF 49'880.00

+ TVA 7.7%

CHF 3'841.00

Total TTC

CHF 53'721.00

En raison d'une hausse prévue des matériaux, il nous paraît opportun de demander un crédit d'investissement de CHF 60'000.00.

Le coût de ces travaux peut être pris sur les liquidités et la Municipalité vous propose d'amortir ce montant en 5 ans.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

Conclusions

Au vu des points cités ci-dessus, la Municipalité vous demande d'accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour le remplacement du tamiseur à la Step de Gossens. La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 03/2022 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil décide:

d'accepter

La demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour le remplacement du tamiseur à la Step de Gossens, montant pris sur les liquidités et amorti en 5 ans soit CHF 12'000.00 par an.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

B. Reymondin

la Boursière

F. Gavillet

